

Canadiens français:

Résolution de M. Gagnon tendant à demander l'institution d'un comité spécial de la Chambre en vue d'étudier l'à-propos d'accorder aux Canadiens français la proportion et la qualité des emplois auxquels ils ont droit dans le service civil, 160.

Castonguay (Nelson):

Motion de M. St-Laurent tendant à la nomination de M. Nelson Castonguay comme directeur général des élections: adoption après discussion, 61.

Changes:

Voy. *Contrôle des changes*.

Charbon:

Quantité de charbon à fournir, au cours de l'année courante, à tous les établissements de la Marine à Esquimalt, C.-B., aux termes d'un certain contrat; ordre de la Chambre—M. Pearkes—et dépôt immédiat de la réponse, 65.—Document parlementaire n° 150.

Voy. aussi *Aide à la production du charbon dans les provinces Maritimes*.

Chemins de fer:

Loi modifiant la Loi des chemins de fer.—M. Adamson.—Bill n° 7; 1re lecture, 41; ordre appelé et laissé au Feuilleton, 62, 71; motion tendant à la 2e lecture, rejetée après discussion, 91.

Chemin de fer de Témiscouata:

Loi concernant l'acquisition du Chemin de fer de Témiscouata—13 George VI, chapitre 39 (Statuts du Canada, 1949, 2e session).—Résolution: présentation, 178; adoption, 198.—Bill n° 145: présentation—M. Pouliot et 1re lecture, 197; 2e lecture, après discussion, et renvoi au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, 289; rapport du comité, 317; motion tendant à permettre l'étude du bill en comité immédiatement, 317; comité plénier et 3e lecture, 317; adoption au Sénat, 340; sanction royale (le 10 décembre 1949), 459.

Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (Comité permanent):

Institution du comité, 95; mandat du comité, 101; 1er rapport du comité: présentation et adoption, 216; 2e rapport, 216; 3e rapport, 235; 4e rapport, 317; changement dans le personnel du comité, 156.

Renvoi au comité du bill n° 12, loi instituant la Société canadienne des télécommunications transmarines, 140; rapport du comité, 216.

Renvoi au comité du bill n° 145, loi concernant l'acquisition du chemin de fer de Témiscouata, 289; rapport du comité, 317.

Chemins de fer Nationaux:

Loi de financement et de garantie des chemins de fer Nationaux du Canada (1949)—13 George VI, chapitre 9 (Statuts du Canada, 1949, 2e session).—Résolution: présentation, 177; adoption, 203.—Bill n° 148, Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses d'établissement effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1949, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.—Présentation—M. Chevrier, et 1re lecture, 204; 2e lecture, comité plénier et 3e lecture, 313; adoption au Sénat, 351; sanction royale (le 10 décembre 1949), 459.